

## **Termes de référence**

### **Élaboration d'une note de réflexion**

#### **Abattage d'urgence au nord de la Côte d'Ivoire : une porte d'entrée pour le recel du bétail ?**

##### **Contexte**

Il ressort d'interviews conduits par le RBM dans la région de Korhogo et dans la région des Cascades (Période des entretiens), que de nombreux animaux volés au Burkina Faso traverseraient la frontière avec la Côte d'Ivoire pour y être revendus. De même des animaux seraient volés sur le territoire ivoirien mais les animaux pouvant aussi se perdre, peu de victimes osent porter plainte en l'absence de témoins.

Une grande part de ces animaux (volés au Burkina et en Côte d'Ivoire) est revendue directement aux orpailleurs sans passer par les abattoirs, en particulier dans les sites d'orpillage illégaux. Une autre part de ces animaux semble elle, destinée à être revendue dans le circuit formel en faisant recours à la procédure d'abattage d'urgence.

La procédure d'abattage d'urgence permet de faire estampiller par les vétérinaires des abattoirs la carcasse d'un animal abattu directement en brousse, et donc d'obtenir l'autorisation de sa mise en vente sans que l'animal n'ait été inspecté sur pied. Cette procédure est normalement réservée aux animaux blessés qui sont abattus dans l'urgence avant leur mort par leurs bergers.

De nombreux témoignages récoltés affirment que cette procédure est aujourd'hui détournée de son objectif initial par les receleurs qui présentent aux chefs de poste vétérinaire, basés en brousse, des carcasses d'animaux volés pour obtenir un laissez passer vers l'abattoir, sous prétexte que ce sont les carcasses d'animaux blessés abattus d'urgence. Cette procédure permet aux receleurs, une fois rendus à l'abattoir, d'éviter toutes inspections sur pied qui permet normalement aux vétérinaires chargés de l'estampillage des carcasses d'identifier, avant qu'il ne soit abattu, un animal déclaré volé par son propriétaire grâce à sa robe, ses signes distinctifs ou encore ses marques.

##### **Justification**

Lors de l'atelier à Ferkessédougou tenu fin novembre 2023 par le RBM sur la résolution de la crise pastorale dans l'espace transfrontalier du Kénédougou, les acteurs présents ont débattu des pratiques permettant la mise en marché au nord de la Côte d'Ivoire des animaux volés. Ces débats ont fait l'objet d'échanges assez vifs entre vétérinaires et organisations d'éleveurs sur la responsabilité de chacun.

Afin de clarifier quels sont les contraintes sources de dysfonctionnements dans la chaîne de traçabilité des animaux abattus permettant l'estampillage et la mise en

marché de carcasses d'animaux de recel, le RBM se propose de conduire un diagnostic plus approfondi et une réflexion sur la question et en dégager les pistes de solutions.

## **Objectifs de l'étude**

Rechercher des solutions contextualisées et inclusives à intégrer dans les mécanismes de réponses rapides du RBM pour prévenir la vente de carcasses d'animaux de recel sur le marché formel et analyser le mécanisme d'abattage d'urgence pour le faire éventuellement évoluer dans le but de préserver son but initial et prévenir les instrumentalisation dont il peut faire l'objet.

## **Objectifs spécifiques :**

Il s'agira de façon spécifique de :

1. **Conduire des recherches sur les pratiques de recel sur le marché formel :**
  - Examiner les tendances actuelles de la vente de carcasses d'animaux de recel sur le marché formel.
  - Identifier les causes sous-jacentes et les parties prenantes impliquées dans ces pratiques.
2. **Évaluer l'efficacité du mécanisme d'abattage d'urgence existant :**
  - Étudier le fonctionnement actuel du mécanisme d'abattage d'urgence.
  - Évaluer dans quelle mesure il atteint ou ne parvient pas à préserver son but initial.
  - Identifier les ajustements nécessaires pour préserver le but initial du mécanisme d'abattage d'urgence et prévenir son instrumentalisation
3. **Analyser le processus actuel de réponse rapide du RBM à l'effet de développer des solutions contextualisées à y intégrer :**
  - Examiner les étapes impliquées dans les mécanismes de réponse rapide du RBM.
  - Identifier les lacunes potentielles permettant la vente de carcasses d'animaux de recel.
  - Formuler des stratégies adaptées au contexte local pour prévenir la vente de carcasses d'animaux de recel.

## **Résultats attendus**

L'atteinte des objectifs spécifiques passe à travers prioritairement (non exclusif) le prisme de 4 champs de solutions qui sont dès lors attendus dans le cadre de l'étude objet des présents TDRs :

Les solutions juridiques : Il s'agira de mettre en exergue les pistes de solutions permettant d'améliorer les textes juridiques, leurs applications et leur utilisation par les éleveurs en cas de recel d'animaux volés. À titre d'exemple, on peut déjà penser à :

- L'analyse critique des textes juridiques sur l'abattage et de leurs mesures d'application
- Le renforcement de la connaissance des textes sur l'abattage et des voies de recours par les éleveurs, les bergers, les bouchers, les FDS et les magistrats
- L'accès à l'état civil par les éleveurs pour permettre l'enregistrement et le suivi de leurs plaintes

Les solutions informationnelles : Il s'agira de mettre en exergue les pistes de solutions permettant d'améliorer l'information des OP, des vétérinaires et des autorités sur l'ampleur et le risque encourus de recel d'animaux volés. A titre d'exemple, on peut déjà penser à :

- Le renforcement des systèmes d'alerte/veille des OP
- L'information entre OP sur les mouvements transfrontaliers suspects
- Le suivi par les OP des statistiques sur le vol de bétail

Les solutions collaboratives : Il s'agira de mettre en exergue les pistes de solutions permettant d'améliorer la collaboration entre les éleveurs, les services vétérinaires et les bouchers en cas de recel d'animaux volés. A titre d'exemple, on peut déjà penser à :

- L'accompagnement des éleveurs par les OP aux niveaux des abattoirs
- L'accompagnement des éleveurs par les OP dans leur déclaration de vol
- Le signalement par les vétérinaires aux OP des animaux suspects
- Le contrôle vétérinaire des bouchers sur les sites d'orpaillage

Les innovations technologiques : Il s'agira de mettre en exergue les pistes de solutions permettant d'améliorer l'information et la sécurisation des biens des éleveurs pour prévenir le recel d'animaux volés. A titre d'exemple, on peut déjà penser à :

- L'utilisation des nouvelles technologies SMS, IVR pour informer les éleveurs sur le risque de vol
- Les alternatives aux systèmes de paiement en liquide (paiement différé, délocalisé, électronique)
- Le développement de nouvelles solutions numériques de traçabilité du bétail (Béta Click, DIMA)

Chacun de ses champs de solutions devrait faire l'objet d'une analyse de faisabilité après avoir ébauché de façon inclusive les pistes de solutions les plus prometteuses.

## **Livrables**

La note de réflexion sera composée de 3 grandes sections.

Diagnostic : Le diagnostic devra s'appesantir sur les hypothèses émises dans l'introduction du présent TdR. Les étapes clefs sont :

- Analyse des textes juridiques sur la procédure d'abattage d'urgence

- Analyse du processus de déclaration des animaux volés par leur propriétaire
- Analyse de la capacité des vétérinaires des abattoirs à identifier les animaux sur pieds volés
- Analyse de la capacité des chefs de poste vétérinaire à identifier les carcasses des animaux volés
- Analyse du rôle des OP, des bouchers, des orpailleurs, des FDS et des magistrats dans la prévention du recel de bétail

L'ensemble de ces informations devront faire l'objet d'une analyse des interactions systémiques entre acteurs et des mauvaises ou bonnes pratiques qui en découlent. Des hypothèses de solutions pré identifiées lors du diagnostic seront émises pour proposer un nouveau schéma d'interactions positives.

Étude de faisabilité : Les études de faisabilité devront se baser sur les solutions pré identifiées lors du diagnostic et des résultats attendus du présent TdR (4 catégories de solutions). Il s'agira de :

- Mettre en avant les éléments de contexte justifiant du choix de chacune des solutions
- Faire une analyse de risque et de sensibilité aux conflits pour chacune des solutions
- Définir les groupes cibles et les parties prenantes de chacune des solutions
- Proposer un plan d'action pour leur mise en œuvre
- Définir des indicateurs de succès ou d'échec et leurs cibles

Recommandations : Les recommandations devront s'appesantir sur la mitigation des risques et la promotion des opportunités sous-tenant le plan d'action proposé mais aussi sur les actions nécessaires à la mise en place d'un environnement favorable et de mécanismes de dialogue sensibles aux conflits pour piloter ces nouvelles solutions.

## **Méthodologie**

La méthodologie de consultation devra être la plus inclusive possible. En plus des parties prenantes des solutions pré identifiées (OP d'éleveurs et bergers, vétérinaires, FDS, magistrats), la réflexion proposée devra impliquer de nouveaux acteurs comme les associations d'orpailleurs, les propriétaires et les autorités traditionnelles des sites aurifères, les bouchers sur les sites d'orpaillage, les leaders pastoraux, les logeurs locaux, les développeurs et les fournisseurs de solutions numériques. Une proposition de sources documentaires et de guides d'entretien devra être jointe à la proposition technique.

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur CV bref (3 pages maximum), une lettre de motivation et une proposition technique détaillant leur approche méthodologique et leur expérience pertinente. Une proposition de sources documentaires et de guides d'entretien devra être jointe à la proposition technique.

**Date limite de candidature** : 06 mars 2024 à 16H30 GMT

**Adresses de dépôt des candidatures (par voie électronique uniquement)  
aux adresses suivantes :**

[billital@intnet.ne](mailto:billital@intnet.ne) ; [salinadege@yahoo.fr](mailto:salinadege@yahoo.fr) ; [rabiou25@yahoo.fr](mailto:rabiou25@yahoo.fr)

Le profil de consultation combinera expertise juridique, pastorale et communicationnelle (voir annexe).

**NB** : Le RBM se donne le droit de ne pas donner suite à votre réponse

## **Annexe : Profil consultant**

- Juriste, sociologue ou vétérinaire ayant une expérience éprouvée dans les zones pastorales
- Conduite d'études en lien avec le commerce de bétail, le pastoralisme et la filière viande
- Connaissance du secteur de l'élevage en Côte d'Ivoire et/ou Burkina Faso
- Connaissance avérée des textes sur l'abattage des animaux sur pieds et sur la commercialisation du bétail au niveau national et régional
- Expérience avérée en études menées en contexte de crise et ou en lien avec l'extrémisme violent et ses impacts ;
- Expérience avérée en analyse systémique des interactions entre acteurs (approche sociologique qualitative)
- Connaissance des parties prenantes locales (OP d'éleveurs et bergers, vétérinaires, FDS, magistrats)
- Connaissance en gestion de programme sensible au conflit et en suivi évaluation
- Bonne capacité d'écriture, d'écoute et de prise de contact avec ses interlocuteurs
- Bonne capacité d'analyse de données complexes et autonomie dans le design méthodologique